

**MUNICIPALITÉ DE  
FRANQUELIN COMTÉ DE  
SAGUENAY PROVINCE DE  
QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **18-08-2014, ajournée au 25 août 2014**, 19hr00, au complexe municipal (2<sup>ème</sup> étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

**Sont aussi présents :**

<b>Bureau</b>	<b>Pierre</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège#01</b>
<b>Grenier</b>	<b>Lise</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #03</b>
<b>Moreau</b>	<b>Nicole</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, Directrice générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2014-100**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que : L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-101**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 Juillet 2014**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que : Le procès-verbal du 21 juillet 2014 soit et est adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-102**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2014-08**

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que : D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2014-08.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-103**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que : D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3506 à 3563 et les déboursés directs de juillet 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

**Res : 2014-104**

Avis de motion est par la présente donnée par Lise Grenier, conseillère, que lors d'une séance subséquente sera présenté pour adoption une modification au règlement de zonage 38-91 afin d'y autoriser le groupe d'usage "COMMERCE ET SERVICE DE RESTAURATION (CE)" au terrain portant le matricule 7260-78-7063

**8. TAXES À RECEVOIR AU 25-08-2014**

Arrérages 22 543\$ Courant 24 059\$ Non échue : 94 696\$ Total de 141 298 \$

**9. SUIVI DES DOSSIERS- POUR INFORMATIONS**

**Mise aux normes du système d'eau potable**

Suite aux dernières informations reçues du Ministère, Mme Diane Cyr, fait le point sur le dossier de mise aux normes du système d'eau potable

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2014-105

### a. Acquisition de la propriété du 10 des Trembles

Attendu que : La propriété sise au 10 des Trembles à Franquelin sera enclavée par la mise en place d'un rayon de protection pour le système de l'eau potable.

Attendu que : La Municipalité de Franquelin a comme option soit l'acquisition de la propriété, soit la construction d'une nouvelle rue desservant cette propriété

Attendu que : La Municipalité de Franquelin a étudiée les deux options et a décidé que le plus rentable à court, moyen et long terme pour la Municipalité était l'acquisition de la dite propriété

Attendu que : Des négociations ont eu lieu avec la propriétaire des lieux et qu'une entente serait possible.

Il est proposé par Pierre Bureau et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin procède à l'acquisition de la propriété du 10 des Trembles à Franquelin.

Que cette acquisition soit faite pour la somme de vingt et un mille sept cent dollars (21 700\$) soit le prix de l'évaluation municipale au moment de la transaction.

Qu'un montant de trois cent neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (309.91\$) de taxes municipales imputables à la propriété et dues le 30 juin soit et est par la présente résilié.

Que les frais de notaires relatifs à la présente transaction soient et sont au frais de la Municipalité de Franquelin.

Que Monsieur Michel Levesque, maire et Mme Diane Cyr, directrice-générale/sec.trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Franquelin tous les documents relatifs à cette transaction.

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-106

### b. Renouvellement d'adhésion comité Zip

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin renouvelle son adhésion annuelle au comité Zip pour un montant de cent dollars (100\$)

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-107

### c. Renouvellement d'adhésion à l'organisme des Bassins Versants

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin renouvelle son adhésion annuelle à l'Organisme des Bassins Versants pour un montant de cent dollars (100\$)

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-108

### d. Officialisation du gentilé

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Que la Municipalité officialise par la présente le gentilé de la Municipalité de Franquelin pour : "Franquelinois" – "Franquelineoise"

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-109

### e. Assurances des organismes occupant les locaux de la Municipalité

Attendu que : La Municipalité de Franquelin possède une assurance responsabilité la couvrant lors d'évènements et ou sinistres et ou blessures survenant en des lieux ou des bâtiments lui appartenant

Attendu que : Pour que la Municipalité soit responsable, lors de ces évènements, sinistres et ou blessures, il faut que les activités qui si tiennent soit sous la juridiction de la municipalité

Attendu que : Si des événements, sinistres et ou blessures surviennent et sont causés par des actes et ou décisions d'organismes occupant les lieux de manière temporaire ou permanente, ces organismes seraient tenus responsables.

Attendu que : Pour prévenir de telles situations et afin de protéger tout le monde, bénévoles, utilisateurs et autres, il faut que les organismes à but non lucratif possèdent leur propre police d'assurance responsabilité et qu'il en remette un copie à la Municipalité à chaque année

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère et unanimement résolu que :

Correspondance soit expédiée à tous les organismes sans but lucratif de la municipalité qui occupent nos locaux, leurs faisant part de cette norme et leurs demandant de s'y conformer sans autre délai.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-110**

**f. Randonnée Vélo-Santé**

Il est proposé par Lise Grenier et unanimement résolu que :

Un don d'un montant de cinq cents dollars (500\$) soit fait à la Fondation du Centre Hospitalier Régional de Baie Comeau dans le cadre de la Randonnée Vélo Santé

**Adoptée à l'unanimité**

**g. Constat de la vacance du poste de conseiller siège numéro 4**

Mme Diane Cyr, Présidente d'Élection, avise par la présente le conseil de la démission de M. Martin Ducharme et ce en date du 15 août 2014 et constate la vacance au siège no 4

**h. Avis de la date de l'élection partielle par la Présidente d'Élections**

Attendu que : Selon l'article 335 du code municipale : La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle.

Attendu que : La vacance constatée au poste 4 entre dans cette catégorie

Mme Diane Cyr, Présidente d'Élection vous avise par la présente qu'une élection partielle se tiendra le dimanche 09 novembre 2014

**Rés : 2014-111**

**i. Rue des Merisiers – Réponse à leur seconde demande d'entretien des rues**

Attendu que : Suite à la réponse reçue à leur demande de déneigement, les résidents de la rue des Merisiers sont revenus à la charge avec une seconde correspondance

Attendu que : Le conseil avait déjà statué que la rue des Merisiers, ne fait pas partie de la zone couverte par le service de déneigement municipal

Attendu que : La rue des Merisiers n'appartient pas à la Municipalité,

Attendu que : Les citoyens de la rue des Merisiers ne paient pas de taxe de voirie et de déneigement

Attendu que : Par le passé, de l'entretien a parfois été fait dans ce secteur, mais toujours considéré comme des dons et non pas de l'entretien de rue, puisque la rue n'est pas la propriété de la municipalité.

Attendu que : Logistiquement, plus on ajoute de secteurs, surtout les secteurs avec des côtes, plus le déneigement devient problématique et plus les heures supplémentaires d'opération des employés sont élevées.

Attendu que : Le périmètre urbain de la municipalité tel que défini au règlement de taxation municipal comme étant situé entre : 2.5km à l'est du bas de la rue des Mélèzes et 3.5km à l'ouest du bas de la rue des Mélèzes.

Attendu que : La machinerie que nous possédons présentement est inadéquate pour effectuer le déneigement dans ce secteur

Attendu que : Le conseil de la Municipalité de Franquelin, se doit d'être juste et équitable entre tous ces citoyens et ce peu importe le secteur concerné.

**Pour toutes ces raisons, il est proposé par Pierre Bureau et unanimement résolu que :**

La demande des citoyens de la rue des Merisiers concernant le déneigement soit et est rejetée  
**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-112

**j. Nomination d'un membre du conseil sur comité consultatif de l'urbanisme**

Suite à la démission de M Martin Ducharme au siège no 4, il y a un poste de libre sur le comité consultatif d'urbanisme. Il faut un autre élu pour siéger sur ce comité

Il est proposé par Lise Grenier et unanimement résolu que :

Nicole Moreau soit et est nommée afin de siéger sur le c.c.u.

**Adoptée à l'unanimité**

**11. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leurs donne les réponses appropriées

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Rés : 2014-113

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h25

  
\_\_\_\_\_  
Michel Lévesque, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Diane Cyr, Directrice générale/Secrétaire-Trésorière